
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 602 DU 23 DECEMBRE 2020
portant approbation des documents-types de passation
des marchés publics en République du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020 – 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 décembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés, les documents-types de passation de marchés publics ci-dessous.

Il s'agit de :

1. dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux ;
2. dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de services ;
3. dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de fournitures ;
4. dossier de préqualification pour la passation des marchés d'équipements et de travaux ;
5. demande de présélection pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
6. demande de proposition pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
7. demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
8. demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de travaux ;
9. demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de fournitures

- et de services ;
10. demande de cotation pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
 11. demande de cotation pour la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
 12. rapport d'évaluation des offres pour les demandes de propositions pour les marchés de prestations intellectuelles ;
 13. rapport d'évaluation des offres pour les marchés de travaux, de fournitures et de services.

Article 2

Les documents-types prévus à l'article premier sont utilisés lors de la passation de marchés publics en République du Bénin.

Article 3

Les documents-types sont mis à jour, en cas de besoin, par l'Autorité de régulation des marchés publics.

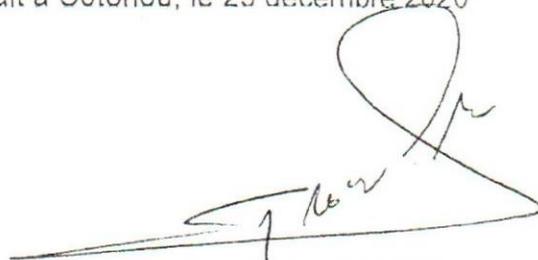
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge le décret n° 2018-229 du 13 juin 2018 portant approbation des documents types de passation des marchés publics en République du Bénin et toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

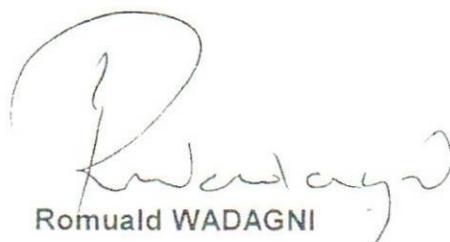
Fait à Cotonou, le 23 décembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI